

Projet d'établissement



Projet d'établissement de La Halte

Voici cinq années que le foyer d'hébergement La Halte a été transformé en foyer d'hébergement de stabilisation. Nous avons bénéficié de l'aménagement de nouveaux locaux qui nous ont permis de passer de 14 à 16 places d'hébergement avec la possibilité d'accueillir des personnes avec animaux. Nous accueillons un public en grandes difficultés, de grands exclus très dé-sociabilisés et beaucoup de jeunes ; ces personnes ont souvent très peu d'autonomie. L'accompagnement vers l'emploi et la formation est un axe prioritaire avec en complément l'objectif d'accéder à un logement. Au quotidien le résident apprend à gérer un budget et à vivre seul. Mais, si certains peuvent accéder à un logement autonome à leur sortie de La Halte, pour d'autres un accompagnement plus long sera nécessaire et une transition semble indispensable.

Le projet d'établissement que nous présentons comprend **le foyer de stabilisation**, en continuité avec ce qui a été mis en place en 2010 et un projet d'extension de La Halte pour aménager des **appartements d'adaptation**. Les locaux voisins nous sont confiés afin d'y exercer de nouvelles missions qui permettront à certains résidents d'habiter dans ces appartements pour mieux se préparer à vivre en autonomie dans un logement extérieur.

Rappelons que nous accueillons aujourd'hui des hommes seuls et qu'il ne leur est pas permis de recevoir un membre de leur famille dans les locaux du foyer de stabilisation. Il nous paraît cependant important d'aider certains à recréer du lien familial ; nous souhaitons qu'un appartement d'adaptation soit ponctuellement mis à disposition d'un résident afin qu'il puisse rencontrer des membres de sa famille, le temps d'un week-end ou de quelques jours.

Parallèlement, **trois projets transversaux** sont présentés, projets déjà partiellement mis en œuvre à La Halte et qui ont montré leur utilité pour le public accueilli mais qui seront renforcés et éventuellement ouverts à quelques personnes extérieures.

-L'atelier cuisine.

-L'atelier bois/bricolage.

-Les activités culturelles, sportives et de loisirs.

L'OPH est propriétaire des locaux qui nous sont loués.

Pour réaliser l'ensemble de ce projet d'établissement quelques aménagements devront être réalisés et seront présentés.

Sommaire

- I Historique et bilan
- II Le public
- III Le foyer de stabilisation
- IV Les appartements d'adaptation
- V Atelier Bois / Atelier Cuisine / Culture, Loisirs, Sports
- VI L'équipe éducative
- VII Partenariats : alimentaire / social / soin / loisir / hébergement.
- VIII Projets d'aménagement des locaux : liste des travaux et délais (*en cours de rédaction*)

Annexes

- Statuts de l'association
- Membres du Conseil d'administration,
- Avenant à la convention de location entre les Résidences de l'Orléanais et La Halte, du 10 octobre 2004, mars 2012,
- Règlement de fonctionnement,
- Questionnaire d'admission (animaux),
- Livret d'accueil,
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Les outils de la prise en charge conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale des Familles et la circulaire DGS/SD n°2004-138 du 24 mars 2004,
- Banque alimentaire, Atelier cuisine,
- L'atelier Bois « Do it Yourself » /Faites le vous mêmes !, p29
- Rapport d'activité 2014 . *Le rapport d'activité 2014 présenté en AG du 12 Mai 2015 (en annexe) détaille l'intégralité du processus de prestations affirmant une logique de services centrée sur les services à rendre aux personnes que nous prenons en charge.*

I Historique et bilan

Association La HALTE

Siège social : 351 rue du faubourg Bannier

45000 Orléans.

Se reporter aux statuts et à la liste des membres du conseil d'administration en annexe de ce document.

Quelques repères sur le fonctionnement de son foyer et sur son action depuis l'origine

L'association La Halte a ouvert le **23 novembre 2000 un centre d'hébergement de nuit** pour personnes en grande difficulté dans des locaux provisoires situés 140 bis rue du Faubourg Bannier, mis à sa disposition par la Ville d'Orléans. La capacité d'accueil, initialement de six places, a été portée à sept dès décembre 2000. Le 22 novembre 2004, le foyer a été transféré dans des nouveaux locaux situés 351 rue du faubourg Bannier. Il s'agit d'un immeuble ancien entièrement rénové et aménagé sous l'impulsion de la Ville d'Orléans par l'OPAC d'Orléans. Il permettait d'accueillir treize personnes. L'OPAC d'Orléans est propriétaire, l'association locataire. Le but était de créer et gérer un foyer d'hébergement de nuit temporaire de petite taille, « La Halte de Nuit », pour des hommes en grande précarité. Le nom du foyer a été changé en « La Halte », correspondant mieux à l'activité du foyer qui permet à des personnes en grande précarité de se poser un « certain temps ». Le foyer, ouvert toute l'année, accueille des hommes seuls et éventuellement un couple. Trois veilleurs de nuit et un directeur assuraient l'accompagnement.

En **2008**, le fonctionnement interne change : les veilleurs deviennent animateurs et une chef de service a été embauchée en vue d'offrir un accompagnement adapté aux personnes accueillies. En journée, la présence de professionnels favorise la mise en œuvre de projets personnalisés : recherche d'emploi, de formation, accompagnement pour accès à un logement autonome, respect des règles pour la vie en collectivité.

En **2009** un dossier CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) a été déposé en vue de transformer La Halte en **Centre d'hébergement de stabilisation (CHS)** avec une capacité d'accueil passant de 14 à 16 places suite à l'aménagement des locaux situés dans la cour. Un chenil a été aménagé afin d'abriter les chiens des personnes accueillies. Le dossier, présenté par Madame Nadine Laplanche, inspectrice à la DDASS, a reçu un avis favorable, par arrêté du 26 octobre 2009. Monsieur le Préfet de la région Centre, Préfet du Loiret, a autorisé sa création avec la gestion par l'Association La Halte et le

financement par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Patrick Donnadiou, directeur).

Bilan des 5 années de fonctionnement comme CHS

Bilan global :

Accueil d'une population majoritairement d'hommes.

Si le projet de La Halte prévoyait une mixité – des travaux ont d'ailleurs été financés et réalisés quant à cet objectif – le nombre de femmes accueillies est très faible et la structure n'a accueilli aucune femme seule, uniquement en couple. Cette non mixité résulte du peu de sollicitation de femmes seules et des réserves émises par l'équipe d'accueillir des femmes seules et des hommes (*cf rapport d'activité 2014 page 30 et 31 difficulté d'accueillir des couples dans un univers très masculin*).

Accueil des personnes avec animaux

Un chenil est disponible : nous accueillons des personnes avec des animaux.

Renforcement de l'accueil des moins de 25 ans

Depuis deux ans, nous constatons une augmentation des demandes et des accueils de personnes de moins de 25 ans (24% entre 18 et 24 ans en 2013)

Durée moyenne entre 5 et 6 mois qui correspond aux orientations de politiques publiques

Si la transformation en CHS s'est faite progressivement pour les personnes accueillies (les personnes admises avant le 1er janvier 2010 n'avaient pas le même contrat que celles accueillies après le 1er janvier 2010), notre moyenne globale est de 5,5 mois de résidence pour un peu plus de 40 personnes accueillies par an. Elle est à comparer avec la durée maximum de 6 mois prévue par le projet d'établissement et les textes qui encadrent notre action.

Mais, si moyenne il y a, cela signifie que certaines personnes dépassent cette durée alors que d'autres font un passage rapide.

Forte implication auprès des partenaires dont le SIAO

Pendant cette période de 5 ans, la principale modification des politiques publiques encadrant notre action est la création des SIAO. Malgré des difficultés techniques et l'impact sur le fonctionnement de l'équipe, nous avons pleinement intégré cette structure rassemblant les acteurs locaux. Depuis 2013, nous recensons les orientations en deux catégories : celles venant du SIAO et celles venant en direct, les orientations s'équilibrant presque en nombre entre ces sources directes et via SIAO.

Forte implication pour une orientation vers le logement grâce à une action vers l'insertion

Nous avons toujours conçu notre mission de stabilisation comme liée avec celle d'insertion, qu'elle soit sociale ou professionnelle : « Pour payer son loyer, il faut avoir des revenus ». Chaque année, plus de 25 % des personnes sortant de la résidence ont un contrat de travail le jour de leur sortie, presque toutes ont des revenus et leur endettement est apuré ou en cours de l'être. Cette mission se construit avec des partenaires extérieurs mais aussi par le travail de l'équipe avec les résidents.

Missions développées allant au-delà de la stricte mission de CHS : atelier cuisine, activités culturelles sportives et de loisir

L'insertion ne saurait être complète et durable si elle ne revêt pas des aspects allant au-delà du simple critère économique. C'est un des objectifs du travail social habituel (accès aux droits, accès aux soins, traitement des dettes), et c'est aussi une des raisons d'être de nos ateliers.

Si **l'atelier Cuisine** a pour objet de tester les personnes accueillies quant à la tenue d'un budget, leur capacité à confectionner un repas équilibré et même leur hygiène de vie en général (propreté, ménage), il est devenu un atelier éducatif obligatoire.

Le recrutement récent d'une **animatrice** a permis de créer de l'animation au quotidien afin de faciliter le vivre ensemble et de lutter contre l'exclusion culturelle et de loisir. Un atelier bricolage a été mis en place pour la vie de La Halte et des résidents. L'intégration par le **sport** fait également partie de l'intégration.

Les partenariats

La chef de service participe à plusieurs dispositifs favorisant le partenariat et améliorant la prise en charge : post DALO, SIAO, Mission locale, Pôle emploi, Culture du Cœur, le dispensaire du CHRO. Adhérent depuis 2010 à la Banque Alimentaire nous bénéficions chaque semaine d'aliments qui sont utilisés pour les repas ou donnés aux résidents pour leur petit déjeuner.

Totale intégration dans les orientations & obligations de la Loi 2002-2

Une équipe salariée qui a évolué

La mise en place de la nouvelle structure a impliqué le recrutement d'un directeur d'établissement (à temps partiel : 0,2 ETP) Monsieur Nicolas Gourmaud qui a occupé le poste dès janvier 2010 et d'une chef de service Sandrine Gallou. Les deux personnes présentes lors de la création de La Halte ont suivi des formations d'Aide Médico-Psychologique (AMP) et de Maître de maison. L'équipe a été

complétée par un(e) moniteur-éducateur, La composition théorique de l'équipe lors du dépôt de projet était :

Direction :	0,2 ETP
Secrétariat :	0,25 ETP
Chef de Service :	0,8 ETP
Moniteur-Educateur :	1 ETP
AMP :	1 ETP
Maître de Maison :	1 ETP

Cette composition a évolué progressivement pour des raisons de contraintes financières (AMP et MM étaient à 75 % seulement, disparition du poste de secrétariat) mais aussi de fonctionnement : externalisation de l'entretien ménager des parties communes des locaux (en complément de ce qui est fait par les résidents), accueil de stagiaires de l'ERTS.

La seconde évolution est liée à l'adaptation de l'équipe (changement dans les effectifs) en lien avec l'évolution des missions : renforcement de la mission éducative que cela soit sous l'aspect individuel ou dans le cadre collectif.

En juin 2015 la composition de l'équipe était :

Direction :	0,2 ETP
Chef de Service :	0,8 ETP
Educateur spécialisé :	1 ETP
Moniteur-Educateur :	1 ETP
Animatrice Socio Culturelle :	1 ETP

DIFFICULTES DE CONTEXTE :

Accueil des femmes quasi inexistant

Forte disparité sur les situations accueillies de très courtes à beaucoup plus longues

Une moyenne de séjour de 5,5 mois peut masquer le fait que nous faisons des accueils très courts (mauvaise orientation, situation simple où une simple pause permet de repartir de l'avant) et de très longs accueils pouvant aller jusqu'à plus de 18 mois. Ces dernières situations peuvent être regroupées en deux sous-groupes.

- Le premier concerne les personnes dont la stabilisation nécessite du temps.
- Le second concerne les personnes qui, alors qu'elles sont prêtes pour passer à l'étape suivante, doivent attendre pour obtenir un logement.

Difficultés quant à une orientation qualifiée et suffisamment quantifiée

Nous avons reçu (ou attendu pour des rendez-vous non honorés) beaucoup de personnes qui ne sont pas prêtes pour une démarche de stabilisation.

Cette baisse d'orientation qualifiée concerne ainsi les personnes accompagnées d'animaux, dirigées vers nous pour le seul motif de notre capacité à accueillir l'animal avec son maître qui ne peuvent être accueillis ailleurs. Cette motivation de l'orientation est bien sûre insuffisante.

Nous constatons également une insuffisance d'orientation vers notre structure, cette insuffisance se faisant sentir plus particulièrement chaque année à la veille de l'entrée en période hivernale, alors que les structures d'hébergement d'urgence sont saturées. Cette baisse quantitative est à mettre en perspective avec le point suivant.

Missions connexes non prises en compte

Au regard des actions que nous menons et en perspective avec les missions d'un Centre d'Hébergement de Stabilisation, nous allons au-delà de celles-ci mais sans en avoir la dotation financière.

Dès son admission, nous travaillons à l'insertion sociale, culturelle et professionnelle de la personne en **visant à son autonomie**, à son ancrage social dans son futur lieu de vie.

En particulier, cela concerne les personnes n'ayant jamais eu de parcours locatif. Leur passage à La Halte ne permet pas de les tester et de les accompagner en situation réelle. Une fois un logement intégré, nombre de ces personnes continuent de solliciter l'équipe et ce, alors même qu'un accompagnement social tiers peut être prévu.

Peu de perspectives pour certaines situations

Que ce soit au regard des délais que rencontrent certaines personnes handicapées pour accéder à un logement qui leur corresponde ou simplement pour trouver une structure accueillant des animaux, nous sommes démunis quant à une orientation de sortie pour certains résidents.

Contraintes financières dont impacts sur nos locaux

Nous sommes financés par subvention, mais les montants alloués ne nous permettent pas de procéder à l'entretien de nos locaux.

Au titre de l'activité d'hébergement de stabilisation, une convention de subvention avec l'Etat est signée avec l'association La Halte, ainsi qu'une convention à l'aide au logement temporaire (ALT).

En 2015, nous avons bénéficié d'un aide financière du « pôle égalité des chances et protection des publics »

La Mairie d'Orléans nous a accordé chaque année, une subvention de fonctionnement, plus particulièrement destinée à l'aide à l'alimentation, aux sports et loisirs.

II Le public

Le Centre d'Hébergement de Stabilisation (CHS) La Halte accueille un public en **situation d'exclusion**, accompagné ou non d'animaux domestiques, personnes isolées sans domicile fixe ou ayant un passé plus ou moins long dans le dispositif d'hébergement, et connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social.

Le foyer constitue un élément d'accompagnement possible ou nécessaire pour des personnes qui n'ont pas de possibilités s'appuyant sur le réseau familial et amical, ou qui sont en difficulté quant à leur capacité de vivre de façon autonome.

L'établissement dispose de moyens permettant l'hébergement et l'accompagnement de personnes à mobilité réduite.

Notre expérience auprès de ce public nous permet d'identifier différents profils en lien avec les parcours de vie. Leur situation est complexe et n'est pas étrangère au contexte socio-économique.

Nous pouvons nous appuyer prudemment sur trois indicateurs théoriques qui permettent de décliner un mode d'accompagnement adapté aux besoins.

1 La fragilisation :

La fragilisation est la phase la plus courte mais aussi celle où la personne vit son passage de la stabilité à l'assistance comme un bouleversement, avec des conséquences négatives sur son comportement social et son estime de soi. Elle survit dans la confusion, la crainte, la culpabilité et la méfiance, et tend à refuser de côtoyer d'autres SDF ; elle ne dévoile généralement pas sa situation dégradée à son entourage proche à qui elle renverrait une image stigmatisante de SDF, de toxicomane ou d'alcoolique etc.

Nous constatons que la situation de ces personnes peut évoluer favorablement et rapidement à condition qu'une relation de confiance puisse s'installer avec les membres de l'équipe. Ces personnes maintiennent généralement un degré d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne en adéquation avec leur expérience récente en logement conventionnel. Elles ont en outre une meilleure appréhension de leur situation, capables de se projeter vers l'emploi et le logement autonome.

En général, leur durée de prise en charge à La Halte n'excède pas six mois.

2 La routinisation :

La routinisation est une phase d'engagement plus longue où la personne a plus ou moins assimilé le fonctionnement des dispositifs de prise en charge, à force de vivre dans la rue ou dans le dispositif d'hébergement. Les personnes concernées par cette phase affichent régulièrement leurs difficultés, même si cela leur est contraignant. Ancrées dans l'expérimentation de pratiques de subsistance, elles

possèdent une vision claire de leur avenir et connaissent les mécanismes de l'errance utiles à leur vie quotidienne. Elles ont généralement subi des dégradations physiques et sociales visibles par des attributs identifiables : vêtements inadaptés, déplacement par groupe de pairs, habitude de faire la manche, de trafiquer ou de consommer des produits illicites, dépendance voire addiction à l'alcool etc.

Lorsqu'elles sont prises en charge à La Halte, nous constatons qu'elles sont enclines à maintenir des conditions de vie avilissantes par le biais d'expédients (alcool, stupéfiants, médicaments). Ces personnes sont assez éloignées de l'emploi et du logement et nécessitent des réponses adaptées à leurs difficultés. Elles peuvent finir par retrouver une stabilité sociale si des relations suivies dans la durée et avec les différents segments du système de prise en charge sont mises en place. La remontée sociale globale de la personne induit à long terme un changement dans leur mode de fonctionnement.

Ce processus est généralement long et doit être ponctué d'apprentissages ou de réapprentissage de la personne pour (re)vivre en société et dans un habitat ordinaire.

3 La sédentarisation :

La sédentarisation est une phase d'installation dans l'espace de la rue et dans le retranchement par rapport aux dispositifs de prise en charge. Ces personnes sont de « grands exclus » visibles et identifiables, qui ne se cachent pas. Certaines d'entre elles acceptent l'orientation dans notre structure pour se voir accorder un peu de répit. Elles se situent généralement dans une logique d'adaptation à l'accompagnement proposé plutôt que dans une logique de projection pour laquelle elles ne verraient que des contraintes.

Ces personnes peuvent être très désocialisées, physiquement et psychologiquement marquées par l'errance, ayant connu l'insécurité et la perte d'intimité.

Leur prise en charge au CHS nécessite un calibrage du dispositif en termes de prestation d'hébergement, qui leur soit progressif et adapté, avant de pouvoir envisager un retour en logement ordinaire.

III Le foyer de stabilisation

Rappel : Situé au 351 Fg Bannier à Orléans avec 14 chambres individuelles et une chambre double, il permet d'accueillir 16 personnes

Le travail de stabilisation ne doit pas se limiter à la mission de stabilisation. Pour être efficace et optimisé dans un contexte de contrainte budgétaire, il est cohérent qu'il se fasse avec un accompagnement qui puisse être transversal des dispositifs traversés par les personnes, un travail pensé autour de la globalité de l'être, globalité qui peut être résumée ainsi : anticiper le futur de la personne de sorte que le moins de choses changent dans sa vie lorsqu'elle quitte notre résidence pour intégrer son logement autonome.

Le foyer propose à chacun des résidents un accompagnement social global et personnalisé en lien avec le projet d'insertion qu'il formule.

Durant le séjour du résident, l'accompagnement socio-éducatif proposé permet de mettre en place son projet d'insertion; pour cela nous proposons d'agir en même temps sur différents axes : l'accompagnement socio-éducatif, l'accompagnement à la vie quotidienne, l'insertion par l'activité économique, l'insertion par le loisir, le sport et la culture, l'atelier bois.

L'accompagnement socio-éducatif :

L'accès aux droits communs

L'actualisation de la situation administrative est effectuée dès l'arrivée des personnes accueillies, en matière civile (carte d'identité, domiciliation etc.), fiscale (impôts), en matière de santé (réactualisation CMU-CMUC, médecin traitant etc.), réactualisation des ressources (Droits Assédics, Rsa, pension invalidité etc.). Une démarche partenariale avec le corps administratif (ASS notamment) et médical est mise en place pour évaluer les situations des personnes, les démarches prioritaires à effectuer et les stratégies à adopter à moyen terme.

Dettes / gestion du budget

Lorsque les résidents se présentent à La Halte avec des dettes (locatives, crédits à la consommation, amendes etc.), un travail d'apurement des dettes est réalisé par l'identification des créanciers et des montants dus, puis par la constitution et le dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. La gestion des dettes est un préalable essentiel avant toute entreprise d'accession à un logement.

L'évaluation de la personne quant à la gestion de ses ressources peut donner lieu à une orientation vers la mise en place d'une mesure de protection type curatelle, sauvegarde de justice ou tutelle le cas échéant.

La Santé

Certaines personnes ayant une problématique de santé peuvent être orientées dans notre établissement avec un suivi médical approprié à une vie collective et un accompagnement socio-éducatif quotidien. Un travail d'accompagnement médical par le biais d'infirmières libérales est mis en œuvre lorsque des problèmes invalidants d'addictions ou des troubles mentaux non traités sont identifiés ou lorsqu'il y a rupture de traitement chez la personne accueillie.

Un bilan de santé gratuit auprès de la CPAM est proposé aux personnes accueillies.

Les souffrances psychiques et/ou morales sont autant d'impondérables à identifier qui freinent les démarches d'insertion et d'accès au logement. La dimension de la santé nous impose donc **de renforcer le partenariat avec les acteurs sociaux et ceux du champ médical**, notamment les CMP, CHD, CHRO, infirmières libérales, médecins traitants, agréés et spécialistes etc.

L'accompagnement à la vie quotidienne :

L'accompagnement à la vie quotidienne est central et global, nous aidons le résident à habiter sa chambre, à la ranger, à la garder propre et à prendre soin de soi et de ses vêtements. Nous l'accompagnons pour qu'il arrive à se projeter dans un logement, à cuisiner, se nourrir, gérer un budget.

Vivre en collectivité c'est ré-apprendre certaines règles de vie, apprendre à accepter et respecter l'autre et respecter le règlement du foyer.

Pour atteindre nos objectifs nous avons mis en place des actions obligatoires

Atelier cuisine : (voir plus loin le détail)

Il permet au résident de se mettre en situation : il doit élaborer un menu complet en utilisant les denrées délivrées par la banque alimentaire et se rendre dans les commerces du quartier en respectant un budget limité.

L'objectif est que la personne acquière de l'autonomie pour concevoir un repas, le préparer et avoir une meilleure hygiène de vie. Lors de cet atelier, l'équipe met un point d'honneur pour que l'activité soit conviviale et pédagogique, afin que les résidents prennent du plaisir à concevoir et goûter ce qu'ils ont préparé. Les notions de service et d'accueil font aussi partie de l'atelier : le « cuisinier » du jour doit effectuer le service et réserver un bon accueil aux autres résidents inscrits au repas.

Prise en compte de l'environnement au Foyer :

- **Le tri sélectif** : par le biais de l'atelier cuisine, les résidents apprennent à trier les déchets. Nous avons quatre poubelles à l'extérieur, une pour les déchets non valorisés, une pour les déchets recyclés, une pour le verre et un composte fabriqué par nos soins.

- **Le jardin** : nous avons mis en place un jardin potager, porté par un groupe de résidents, le but étant de sensibiliser à l'autoproduction et au jardinage bio. Nous cuisinons les légumes du jardin lors de l'atelier cuisine.

Hygiène des espaces communs et de sa chambre

Participer à l'hygiène des locaux et de sa chambre est une obligation. Prendre soin de son lieu de vie c'est prendre soin de soi et améliorer l'estime qu'on a de soi. Participer au ménage c'est s'inscrire dans un lieu, respecter ce que j'ai fait et ce que les autres font.

En ce qui concerne l'hygiène de la chambre et de soi nous pouvons dire qu'il reflète l'état psychologique de la personne. Si besoin, nous engageons un travail avec la personne afin qu'elle puisse modifier ses comportements et entamer des soins si nécessaires.

L'insertion par l'économie:

Depuis plusieurs années l'équipe de La Halte pense que **l'insertion économique** est un moyen éprouvé de lutte contre les exclusions. Pour cela il faut adapter la prise en charge et l'accompagnement des résidents.

Pour réinsérer les exclus dans la communauté, « il faut leur donner une chance de se prendre en charge, de se rendre utiles, de retrouver leur dignité par un travail autonome et responsable»

L'accès à l'emploi est un axe de travail prioritaire. La mission locale, les entreprises d'insertion par l'activité économique et le pôle emploi sont des interlocuteurs privilégiés vers qui nous orientons et accompagnons les personnes pour les rapprocher de l'emploi ou de la formation.

L'accompagnement mis en œuvre est soutenu selon les difficultés rencontrées par la personne pour s'adapter et se projeter dans le marché de l'emploi. Un travail de soutien à l'écriture de CV et de lettres de motivation est effectué. Un autre travail d'identification et de recherche des offres d'emploi et des secteurs d'activités porteurs selon le profil des personnes est également mis en œuvre. Nous accompagnons enfin les personnes dans le démarchage direct auprès des établissements d'intérim et des entreprises.

Pour certains résidents, une évaluation de leur employabilité est nécessaire par le biais de stages professionnalisant, pour d'autres, l'orientation peut être liée au suivi de formations.

Nous soutenons la personne pour qu'elle arrive à se maintenir dans son activité professionnelle, et qu'elle accède à des revenus stables et suffisants pour envisager l'accès à un logement.

L'atelier bois

L'atelier bois est né du projet d'animation et est utilisé comme un outil à l'insertion économique des résidents, c'est un projet transversal qui nécessite la

participation de toute l'équipe éducative de la structure (travailleurs sociaux et animatrice)

Chaque semaine, il permet aux résidents éloignés de l'emploi de retrouver un rythme, de se mettre en situation en reprenant des habitudes de travail, de se mobiliser, de reprendre confiance en soi et d'acquérir ou de mettre en avant des compétences techniques. Ils pourront dans un temps limité se mobiliser, et fabriquer soit du mobilier soit des objets de décoration ou d'art.

De plus, une fois par mois, il est ouvert à tous, dont ceux qui sont dans une perspective de quitter le foyer pour un logement : ils pourront réaliser un meuble ou objet pour eux.

Les actions collectives :

Le loisir, le sport et la culture :

L'animatrice de l'équipe, met en place différentes actions en lien avec le projet d'animation de la structure, celui-ci découlant du projet d'établissement

Ces actions visent à lutter contre l'exclusion en général et donc à favoriser l'insertion des personnes notamment par le biais du loisir, du sport et de la culture

L'animatrice propose des activités au sein du foyer (activités manuelles, soirées à thème, activités d'entretien du foyer...) et des activités à l'extérieur avec l'appui d'un planning répertoriant sur le mois les sorties possibles dans l'agglomération.

Chaque WE une activité ou une sortie est proposée suivant les manifestations et les demandes du groupe (fêtes, cinéma, pétanque.....).

Chaque trimestre une sortie « exceptionnelle » est réalisée.

Les résidents participent financièrement à la sortie en fonction de leurs ressources.

Par l'intermédiaire de l'association « Culture du Cœur » des places pour des manifestations sportives et culturelles sont proposées. Le résident peut alors sortir seul, avec des amis ou avec des personnes du foyer.

Nous travaillons en partenariat avec les FJT d'Orléans et l'UFOLEP de façon à proposer chaque semaine une activité sportive.

D'autres partenariats sont développés en fonction des projets et des groupes, notamment liés à la découverte culturelle, accès à la musique, au théâtre, bénévolat, rencontre avec les artistes.

Réunions avec les résidents

Ce sont des réunions d'information, de régulation et de concertation : elles ne doivent pas être confondues avec le Conseil de la Vie Sociale, il s'agit d'une autre forme de participation et d'expression des usagers. Elles s'adressent à l'ensemble des résidents présents dans la structure avec la participation d'un membre de l'équipe éducative.

Elles ont lieu toutes les semaines. **La présence de chaque résident est obligatoire.** Le plus fréquemment l'ordre du jour et les thèmes sont proposés en début de réunion par les résidents. Ce sont des réunions où tous les thèmes peuvent être abordés, à l'exception des situations individuelles spécifiques. Cet espace de parole sert à parler ou apaiser les conflits, à y trouver des solutions, à aborder tout ce qui a trait à la vie en collectivité, ses désagréments mais aussi ses avantages.

Le Conseil de la Vie Sociale

- conformément à la loi 2002-2, l'établissement est doté d'un Conseil de la Vie Sociale. Nouvelle appellation du conseil d'établissement (décret du 31 Décembre 1991), il a « *pour volonté de rendre plus efficace la participation des usagers* »¹. Tous les résidents seront invités à participer de façon régulière, une fois par trimestre à une réunion de concertation avec un ou deux membres du conseil d'administration, un salarié et le directeur ou la chef de service. Il s'agit en quelque sorte d'une table ronde visant à donner la parole aux usagers afin d'améliorer leur quotidien et être force de proposition.

Le décret du 27 Avril 2004 le rend obligatoire : Article 14 : « *Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Notamment sur le règlement intérieur et la vie quotidienne, les activités, l'animation de la vie institutionnelle, les projets de travaux, l'entretien des locaux, l'entretien collectif, le relogement* ».

Départ du foyer de stabilisation.

Un travail d'accompagnement vers l'accès à un logement est réalisé tout au long de la prise en charge, lorsque la personne accueillie est en mesure de subvenir aux charges qui incombent à la location d'un logement.

L'accompagnement durant son séjour peut être axé sur l'évaluation des capacités de la personne dans la gestion de son budget, de son quotidien, de son hygiène personnelle et de la propreté de son habitat, etc., pour déterminer la pertinence d'une orientation vers un logement en milieu ordinaire, avec ou sans suivi social, ou en milieu spécialisé.

Lorsque le résident remplit les conditions pour accéder à un logement, l'équipe évalue le type de logement qui lui correspond : un appartement dans le public ou le privé, avec ou sans accompagnement. Un appartement adapté type Maison Relais, en FJT, en Résidence Sociale...Suivant l'évaluation le résident se rend dans les dispositifs afin de déposer une ou des demandes ; lorsque le logement autonome est visé une demande est déposée à la Maison de L'habitat ainsi qu'une réservation préfectorale.

1

Accompagnement social dans le logement :

Cet accompagnement dans un logement extérieur est déjà proposé mais non contractualisé pour quelques résidents qui le demandent et ceci après discussion avec l'équipe éducative et accord du bailleur (bailleur privé et FJT). Cette action a montré ~~de~~ son intérêt et nous souhaitons l'élargir principalement aux moins de 25 ans et aux personnes stabilisées mais encore fragiles. L'objectif de cet accompagnement est de soutenir le résident durant une année pour qu'il puisse se maintenir dans le logement.

L'accompagnement permettra de poursuivre le travail engagé sur la gestion financière afin d'éviter les impayés, de soutenir une bonne appropriation et utilisation du logement, de s'intégrer dans le cadre de vie et de soutenir et poursuivre le parcours d'insertion.

Durant cette période l'éducateur référent sera disponible pour accompagner la personne dans les démarches extérieures (CAF, Pôle emploi..) et il se rendra régulièrement dans le logement. De plus, la personne pourra venir au foyer pour partager des activités, un repas et accéder au matériel informatique.

Un **contrat signé par les deux parties fixera le cadre de l'intervention**, les objectifs de l'accompagnement et les temps d'évaluation.

Lorsque la personne est éloignée du logement nous pensons à une prise en charge au sein d'un logement adapté géré par l'association

IV Les appartements d'adaptation

Concerne les appartements voisins, au 353 Fg Bannier, précédemment gérés par l'AIDAPHI :

1 F3 pour une colocation de 2 personnes, , 3 F2 pour 3 personnes.

1 F2 réservé pour l'accueil temporaire dans le cadre de la parentalité

1F2 réservé pour l'aménagement d'un bureau, d'une salle à manger-cuisine. La salle à manger du 351 serait transformée en salle de séjour et la cuisine en chambre

Ce dispositif est un nouvel outil qui **s'adresse aux personnes en phase de routinisation ou de sédentarisation**, il ne s'adresse pas à la majorité des résidents, pour qui l'objectif prioritaire reste l'accès à un logement autonome.

Notre expérience nous montre que, pour ces personnes, le passage en logement autonome échoue, avec ou sans prise en charge car elles n'arrivent pas à habiter le logement, n'adhèrent pas à une prise en charge avec des nouveaux interlocuteurs sociaux, manquent d'un accompagnement soutenu, ne savent pas se protéger et souffrent de solitude et d'isolement. Durant la prise en charge dans une chambre nous ne pouvons expérimenter avec eux la réalité « du vivre dans un logement » : nous en parlons, les préparons financièrement mais nous ne pouvons le mettre en pratique.

La Halte pourra accueillir **6 personnes au sein des appartements d'adaptation type 2 et 3**. Chaque appartement sera meublé afin que chacun puisse expérimenter la vie en logement. Un appartement sera réservé uniquement au travail sur la parentalité et les liens familiaux. Pour le logement **type 3 une cohabitation** sera proposée sous les mêmes conditions que les autres appartements d'adaptation. Notre expérience montre que pour certains la solitude est difficile à surmonter (certains ont d'ailleurs un parcours chez les compagnons d'Emmaüs).

La personne sera orientée principalement par l'éducateur référent de La Halte, et validée par l'équipe lors de la réunion d'équipe, cela sera une continuité de la prise en charge.

Le SIAO pourra proposer des orientations ; dans ce cas la personne sera reçue avec son référent. Les appartements d'adaptation type 2 et 3 feront partie intégrante du CHS avec les mêmes modalités de prise en charge (Aide Sociale d'Etat) et avec l'accord de la DDCS.

Chaque résident accueilli devra avoir des ressources, Il sera demandé une participation de 15 % de ses ressources et le règlement des charges (EDF et Eau)

La durée de prise en charge éducative d'un résident est fixée à 1 an. Tous les trois mois, un bilan d'étape sera réalisé, nous demanderons un renouvellement auprès de la DDCS.

L'accompagnement socio-éducatif :

Pour les résidents venant du foyer de stabilisation La Halte, le principe de la continuité sera appliqué. L'éducateur référent sera le même, l'accompagnement social sera toujours global, soutenu et les projets poursuivis à moyen et long terme.

L'accès aux droits communs

La situation administrative sera normalement actualisée avant l'entrée dans l'appartement d'adaptation ; la personne devra poursuivre ses démarches en matière de santé (prolongation des droits CMU-CMUC.), réactualiser ses droits pour maintenir des ressources. Un soutien du référent permettra de projeter les démarches à moyen terme.

Dettes / Gestion du budget

Pour intégrer l'appartement d'adaptation la personne devra avoir, soit réglé ses dettes, soit avoir signé et respecté un plan d'apurement, soit avoir déposé un dossier à la Banque de France.

Le résident devra apprendre à gérer un budget, il sera mis en situation, il devra établir des priorités dans ses besoins, en payant en premier lieu sa participation, ses charges et en prévoyant ses frais de nourriture.

Il devra chaque mois réaliser un budget prévisionnel avec son référent et durant le mois une évaluation et des outils seront proposés afin que la personne acquière des automatismes.

Habiter l'appartement

La prise en charge dans les appartements d'adaptation permettra, avec un accompagnement soutenu, de mettre la personne en situation : habiter un logement, se nourrir, prendre des habitudes de vie favorisant le bien-être et se protéger des relations extérieures pour ne pas se faire envahir.

Ce point semble central : pour ces personnes, habiter un lieu n'a pas toujours du sens. Pour cela le résident doit s'inscrire dans un projet global de vie : l'insertion par l'activité économique, l'insertion par le sport, le loisir, la culture et par un travail sur la parentalité et les liens familiaux.

Assurer un accompagnement à la vie quotidienne

S'inscrire dans un lieu, l'habiter, s'y sentir bien, c'est à la fois prendre soin de soi et respecter les lieux.

Le résident devra tenir propre son logement, l'éducateur l'accompagnera dans ce sens. Il devra acheter les produits permettant d'entretenir le logement. Deux fois par an il réalisera un grand ménage des lieux.

L'éducateur référent proposera la majorité des entretiens dans l'appartement, cela permettra de travailler cet aspect et de soutenir les efforts du résident.

Travailler sur la parentalité et les liens familiaux

La majorité des résidents n'ont plus ou peu de liens avec leur entourage proche (enfants, petits-enfants, femme). Or, La Halte ne permet pas d'accueillir cet entourage dans de bonnes conditions ou même d'envisager des médiations familiales, parentales.

Le foyer de stabilisation ne dispose pas d'espace aménagé permettant de garantir la confidentialité et l'intimité des échanges, et la sécurité des personnes. La parentalité est abordée de façon symbolique et judiciaire, tout au long de la prise en charge.

Néanmoins il nous semble important que cet aspect puisse être développé car cela participe à la stabilisation des personnes sur le long terme.

Pour concrétiser ce travail, cette étape doit être soutenue et accompagnée par l'équipe éducative, considérant que notre présence et notre rôle peuvent être rassurant et sécurisant pour toutes les parties.

Au sein de la résidence du 353 faubourg Bannier **un appartement de type F2 sera dédié à ce type de rencontre.**

Cette démarche pourra être mise en œuvre dans le cadre du projet d'insertion du résident de façon contractualisée.

Pour l'accueil en journée et l'hébergement d'enfants, nous nous référerons à un jugement en cours, droit de visite et d'hébergement.

Pour l'accueil des personnes majeures l'accès sera contractualisé.

Insertion par l'activité économique

Comme pour la prise en charge au foyer de stabilisation, l'accès à l'emploi et à la formation est important. Le public visé par les appartements d'adaptation est très éloigné de l'emploi et de la formation. Avoir un logement pour ces résidents est une priorité, une fois dans l'appartement d'adaptation nous pourrons mettre en place l'accompagnement pour l'accès à un emploi en entreprise d'insertion.

Insertion par le loisir, le sport et la culture

Les résidents auront accès au même titre que ceux du foyer de stabilisation au loisir, au sport et à la culture.

Sortir des appartements d'adaptation

Chaque résident, après son séjour d'un an dans un des appartements du foyer, devra intégrer un logement autonome. Son expérience dans les appartements

d'adaptation lui aura donné de l'assurance pour se projeter dans un logement en dehors de nos murs. Les bailleurs pourront tenir compte de cette expérience pour proposer un logement.

V Les Ateliers

Les ateliers mis en place à La Halte font intégralement partie du projet institutionnel. Outils indissociables de notre accompagnement, ils nous permettent de répondre directement aux besoins des personnes.

Les ateliers sont un moyen d'insuffler du mouvement dans l'établissement. Il est important de créer de la temporalité, sentir les personnes mobiles, structurer ces temps, dissocier les lieux pour organiser au sein de l'établissement un espace de circulation.

Les ateliers permettent d'accompagner autrement les résidents dans et hors des murs, c'est une plus-value. L'accompagnement social et les démarches d'insertion ne durent qu'un moment dans la journée, avoir du temps, utiliser ce temps autrement, c'est se mettre en mouvement, vivre ensemble des événements, partager, affirmer sa propre existence en intégrant toute une dimension d'imprévu et d'aléatoire.

Le résident développe des compétences, retrouve un rythme de vie, de la confiance en soi, des responsabilités. Ce sont des moments et des lieux privilégiés pour créer du lien avec la personne. Notre expérience montre que nous pouvons leur faire confiance et ce positionnement est important pour leur reconstruction.

Atelier CUISINE

L'atelier cuisine de La Halte a vu le jour en octobre 2011, il se veut convivial, pédagogique et éducatif. Chaque résident a le projet d'intégrer un logement mais pour habiter un lieu, il faut aussi s'alimenter. L'atelier doit répondre à ce projet ; durant la prise en charge au foyer chaque résident devra, avec l'accompagnement d'un membre de l'équipe, acquérir des compétences techniques en cuisine, proposer un menu équilibré, en utilisant des produits simples et en respectant un budget.

L'atelier cuisine est un excellent outil pour redécouvrir l'alimentation sous toutes ses formes, pour retrouver le goût et certaines saveurs souvent oubliées pendant les parcours d'errance.

La participation à l'atelier est obligatoire : il se déroule sur 3h, chaque résident participe, peu importe son niveau en cuisine car cuisiner doit devenir

accessible à tous ; chacun fait appel à des compétences oubliées. L'atelier valorise, permet de reprendre confiance et de retrouver du bien-être.

À la fin de chaque atelier, un bilan est réalisé : le résident doit s'évaluer sur sa ponctualité, l'élaboration du menu, la gestion des courses, la préparation du repas, le service, l'accueil des convives et le rangement. L'éducateur encadrant partage avec le résident ses observations et des objectifs sont précisés pour l'atelier suivant.

L'atelier cuisine permet de travailler sur la responsabilité et demande à chacun de se projeter. Pour participer au déjeuner il faut s'inscrire sans cela le résident ne peut pas prendre le repas préparé. Le repas est facturé 0,50€ pour les personnes au RSA et 1€ pour les autres ; le prix demandé est faible mais il est important pour responsabiliser et engager le résident.

L'atelier ne se réduit pas à cuisiner : le résident doit accueillir les autres personnes inscrites, servir chacun, nettoyer la cuisine et la salle à manger.

Le repas est souvent un moment convivial, chacun retrouve du plaisir à manger, découvrir des plats Les convives ont en général un comportement bienveillant ce qui est valorisant pour celui qui cuisine.

L'atelier permet également d'utiliser les denrées fournies par la Banque Alimentaire et de manger les légumes du potager de La Halte.

Plusieurs fois par an un challenge cuisine est organisé : des binômes se forment et, avec un budget supérieur, un dîner est proposé ; chaque convive note le repas (présentation, budget, goût), les gagnants se rendent au restaurant. Cette compétition est appréciée et demandée.

Atelier Bois Do It YOURSELF (FAIRE SOI MEME)

« DIY » est un atelier de création de mobilier (table basse, banquette....), d'objets de décoration ou d'art, en bois, à partir de palettes récupérées.

Le Do It Yourself est une vraie philosophie ; faire soi-même, créer des meubles avec des matériaux récupérés ou les retaper revient moins cher que d'acheter neuf, c'est une façon de se donner les moyens quand on en a peu.

De plus il a des vertus écologiques puisque le recyclage est inhérent au projet : nous fabriquons du mobilier avec du bois de palettes récupérées ainsi nous préservons les ressources naturelles en augmentant la durée de vie d'un matériau que l'on a à portée de main.

L'atelier bois « Do It Yourself » existe sous deux formes différentes :

- le lundi après- midi pour des résidents sous contrat avec nous sur des constructions destinées au collectif.

- un samedi par mois pour tous, résidents actuels et anciens résidents pour des constructions propres.

L'atelier du lundi est proposé aux résidents par les éducateurs référents, lors de la réunion d'équipe. L'objectif est de mettre les résidents en situation de travail, leur permettre de reprendre un rythme, reprendre confiance en eux et d'évaluer leur « employabilité » pour ajuster leur projet d'insertion.

Le résident signe un contrat l'engageant à respecter les consignes de sécurité (doc en annexe) et à participer à l'atelier chaque lundi après-midi (de 14h à 17h) pendant un mois. Tout au long de sa participation, une évaluation sera réalisée (ponctualité, respect des consignes, techniques...). Le contrat pourra être renouvelé, il pourra conduire le résident, si le métier du bois l'intéresse, à un stage au sein d'une entreprise.

Pour accompagner ces ateliers, nous faisons appel à un intervenant professionnel en menuiserie qui apporte conseils et techniques aux résidents.

Les nouveaux arrivants qui participent à l'atelier pourront être parrainés par les plus anciens et un travail en binôme sera mis en place.

Durant le mois où le groupe réalisera un objet, il devra réaliser des plans, récupérer les palettes, évaluer les besoins en consommable, le coût, pour ensuite construire l'objet. Un classeur gardera toutes les fiches techniques et permettra ainsi de mettre en lumière le travail déjà réalisé ; ces fiches pourront être réutilisées.

Les objets construits serviront au sein du foyer pour les mettre en valeur ainsi que les personnes les ayant construits.

À la demande de services sociaux ou d'autres structures d'hébergement, l'atelier pourra être ouvert à des personnes extérieures. En parallèle, le samedi après-midi, une fois par mois, l'atelier sera ouvert aux résidents qui ont le projet d'intégrer rapidement un appartement. Cet atelier sera proposé dans le cadre du loisir et pour un usage personnel, néanmoins il sera encadré par un salarié de La Halte et toutes les règles de sécurité devront être respectées. Chaque résident devra payer les consommables et lors de son départ il emportera son objet.

Culture, sport et loisir

S'il "est doux de ne rien faire", comme le dit la chanson, les conditions de cette non-activité peuvent être lourdes de conséquences pour l'individu concerné : l'existence sociale étant souvent déterminée par le travail, l'emploi et par son corollaire : « le temps libre normal ».

Les loisirs favorisent la rencontre, tissent du lien social, intègrent l'individu, brassent la population, développent la citoyenneté, influent sur la santé....

L'accès à la culture, aux loisirs et au sport ne doit pas être un sujet à la marge. Il doit être traité comme complémentaire des dispositifs d'accompagnement vers le logement, la santé ou l'emploi.

La loi contre les exclusions a officiellement ouvert un droit à la culture pour tous :

La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions mentionne au chapitre V : "Droit à l'égalité des chances par l'éducation et la culture" – de l'article 140 :

« L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, des activités artistiques, culturelles et sportives. »

Il apparaît essentiel de faciliter l'égalité d'accès aux loisirs, qu'ils soient culturels ou sportifs, car pouvoir accéder aux mêmes loisirs que les autres permet de **se sentir intégré à la société**.

La pratique culturelle, sportive et de loisir en interne : le foyer vit au rythme des activités mises en place, (activités manuelles, jeux de sociétés, jardinage..). Un espace d'accueil et de détente a été imaginé pour et par les résidents, nommé « **Blablathèque** » : espace de lecture, de consultation d'internet, d'échanges autour d'un café.

En aidant l'individu à se sentir mieux nous pourrions l'amener à s'ouvrir aux autres et à recréer du lien.

Les activités sont aussi un prétexte pour sortir de sa chambre : en agissant, les personnes retrouvent l'envie et la motivation pour aller de l'avant, se remobiliser et construire leur projet d'insertion.

La pratique culturelle, sportive et de loisir en externe :

Le travail en réseau est très important pour aider le résident à prendre ancrage dans les structures suivant ses centres d'intérêts. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour que les personnes soient intégrées socialement à leur sortie, pour développer leurs réseaux et leurs points d'ancrages et viser l'inscription dans un club qui permettrait de maintenir le lien social. Les sorties organisées chaque semaine sont un outil propice à l'ouverture d'esprit et à la rencontre.

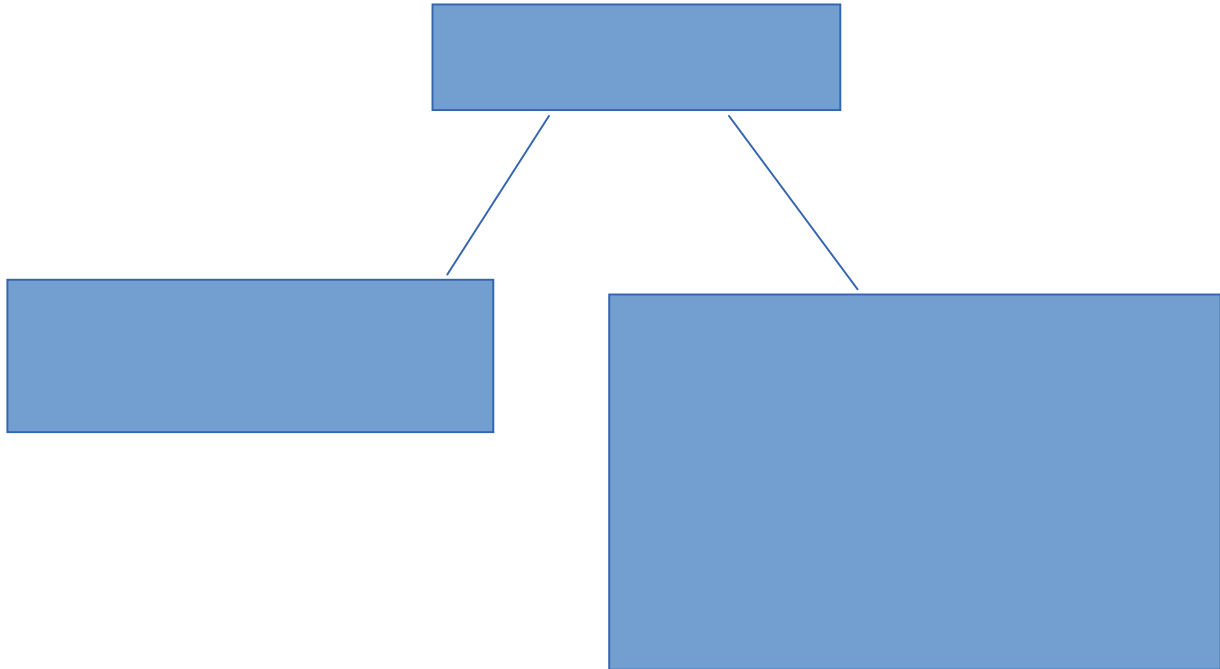
▮

Une secrétaire
Un agent d'entretien

L'équipe sociale :
Une Directrice
Deux Éducateurs Spécialisés
Un Moniteur Éducateur

VI L'équipe éducative
Une Animatrice socioculturelle

Accueil de stagiaire



VII Le Partenariat

Pour atteindre nos objectifs le partenariat est indispensable et il se décline comme suit :

- **Alimentaire** : Banque Alimentaire
- **Soins** : Cabinet d'infirmier Hoche
Docteur Bouakaz
CHD en particulier le Centre Paul Cézanne et les CMP
CHRO (dispensaire)
Apleat
ANPAA
Centre de cure
- **Insertion professionnelle et formation** :
Mission Locale d'Orléans
Régie de Quartier Respire
Jardin de Cocagne
Tremplin
- **Social** : CCAS
Relais Orléanais
SIAO
Résidences sociales (FJT et Coallia)
UDAF
- **Loisirs** : FJT Acacias et Colombier
UFOLEP
ASELQO

Cultures du Coeur

ASSOCIATION VIVACITE BY EKA

ASSOCIATION 1TERREACTION : PROJET RECYCLE

ASSOCIATION ALTERNATIVE NOMADE : FESTIVAL LES INGREDIENTS

POLE CULTUREL DE SAINT JEAN DE LA RUELLE/ ASTROLABE...

VIII Projets d'aménagement des locaux

Le projet d'extension nous permet de penser à réaménager nos locaux dans leur globalité.

Nous souhaitons travailler en plusieurs temps :

Tout d'abord investir les 6 appartements, les meubler et intégrer des résidents, dès janvier 2016 dans le F3 et les 4 F2

Dès la signature du bail, une demande sera rédigée auprès de la préfecture afin qu'un des appartements change de fonction et soit transformé, dès janvier 2016, en bureau pour que l'équipe sociale puisse s'y installer.

En parallèle, avec les résidences de l'Orléanais, l'ANAH, l'Agglomération de commune, la DDT, la Mairie d'Orléans, un projet de rénovation des lieux sera réactualisé.

En 2014 un dossier avait été constitué et il concernait :

- Changement de la chaudière et de son lieu d'installation
- La rénovation des étages : sols, murs, points d'eau, et deux salles de bains

Quelques travaux devront être réalisés :

- La transformation de la cuisine actuelle en chambre (au 351 Fg Bannier).
- L'aménagement d'un appartement du 353 Fg Bannier en cuisine et salle à manger (décloisonnement).
- Un sas entre les locaux du 351 et du 353 Fg Bannier.
- L'ouverture du 353 Fg Bannier par badge afin de sécuriser les lieux.
- La fermeture du local vélo et l'éclairage du lieu.

Une fois le montage financier réalisé une planification des travaux sera opérée en 2016.

Ce document a été réalisé par un travail en collaboration de l'équipe éducative et de membres du conseil d'administration de La Halte le 8 Octobre 2015